

RELEVÉ DE DÉCISIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2019

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mardi 4 juin 2019, à 20 heures**, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 29 mai 2019.

Membres en exercice : 53

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LECHIEN - Maire, M. DEGRENNE - Maire délégué, Mme MEAL, Mme BALAY-MIZRAHI (à partir de l'affaire n°13), M. LAGREE, Mme LE GUIFFANT, Mme PARIS, M. BOBIGEAT, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. TOUMINET, M. JOUNEAU, M. BONENFANT, Mme MERDRIGNAC, M. PASINO, M. ORHANT, Mme MASSART, M. DERU, Mme de MILLEVILLE, Mme DESRAME (à partir de l'affaire n°5), Mme PATRY, Mme GUILLEMOT, M. BRUNET, M. SACHET, M. de BELLEVUE, M. FORGET, M. BERTIER, Mme BRIEC-LAME, M. LEROUX, M. GOMBERT, M. BIGOT, M. BADOUAL, Mme SOQUET, Mme TRISTANT, M. BARBE, Mme MALIDOR, Mme CARRE-FAIRIER, M. de POMMEREAU, M. BRAULT (jusqu'à l'affaire n°8).

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme BALAY-MIZRAHI (pouvoir à M. LECHIEN jusqu'à l'affaire n°12), M. HELLIO (pouvoir à Mme PARIS), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), Mme DESPRES (pouvoir à M. JOUNEAU), Mme DESRAME (pouvoir à M. BOBIGEAT jusqu'à l'affaire n°4), Mme LAISNE (pouvoir à M. de BELLEVUE), Mme MISSIR (pouvoir à Mme BRIEC-LAME), M. CROCHETTE (pouvoir à M. DEGRENNE), Mme COURDAVAULT (pouvoir à M. de POMMEREAU).

ÉTAIENT ABSENTS : Mme DAGUIER, Mme PAULANGE, M. GOUILLAUD, Mme BEDEL (excusée), Mme BRINDEJONC (excusée), Mme RIO, M. SEGARD, M. BRAULT (à partir de l'affaire n°9).

SECRETARE : M. SACHET

*

**

M. le Maire déclare la séance ouverte et propose M. SACHET comme secrétaire de séance.

M. SACHET fait l'appel. Le quorum est atteint.

M. le Maire informe l'assemblée que la Maison de la Grande Vigne a été inscrite au titre des Monuments Historiques par arrêté préfectoral le 9 avril dernier.

M. le Maire fait ensuite un point sur l'avancement des travaux du quartier de la gare ainsi que sur ceux du parking du centre historique.

M. le Maire rappelle enfin les événements organisés à l'occasion de la réouverture du château (inauguration ce vendredi 7 juin à 18h30, spectacle pyrotechnique samedi 8 juin à 23h et portes ouvertes dimanche 9 juin de 10h30 à 19h).

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur le relevé de décisions du 2 avril 2019. Le relevé est adopté.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire annonce que l'affaire n° 6 (Rue du Bas Bourgneuf - Echange de terrains entre la commune de Dinan et la SCI St-Jean) est reportée.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Affaire n°1 - FINANCES - Budget général et budgets annexes de la commune nouvelle de Dinan - Comptes de gestion du receveur

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **par 42 voix POUR et 4 ABSTENTIONS** (M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT) de déclarer que les comptes de gestion relatifs au budget principal de la Commune nouvelle de Dinan et aux budgets annexes Port de plaisance, Camping, Parkings souterrains et Revente d'énergie, dressés pour l'exercice 2018 par la Trésorière de Dinan Mme COLLIOU, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Affaire n°2 - FINANCES – Budget général et budgets annexes de la commune nouvelle de DINAN – Comptes administratifs 2018

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Aucune voix ne s'étant prononcée contre, les Comptes Administratifs de l'exercice 2018 du budget général et des budgets annexes **sont approuvés et arrêtés définitivement**.

Affaire n°3 - FINANCES - Budget principal – Affectation du résultat de clôture 2018

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **par 42 voix POUR et 4 ABSTENTIONS** (M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT) :

1. De constater un résultat de clôture positif de l'exercice 2018, pour le budget principal, faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 4 032 240,89 €.
2. D'affecter ce résultat excédentaire en totalité en section Investissement, et de l'inscrire au Budget supplémentaire 2019.

Affaire n°4 - FINANCES - Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) – Modification

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **par 41 voix POUR et 5 ABSTENTIONS** (M. BERTIER, M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT) :

- De clôturer ainsi les Autorisations de Programme à la date du 31 décembre 2018 :

Libellé AP/CP	opération	Montant AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	TOTAL CP	SOLDE AP
AP/CP n° 1 Remparts	opération 52	2 043 217 €	316 044 €	1 308 185 €	340 336 €	56 541,76 €	2 021 107,31 €	AP clôturée au 04/06/2019
AP/CP n°2 Quartier Gare	opération 71	5 216 184 €	20 352 €	64 308 €	31 524 €	197 481,12 €	313 665,12 €	AP clôturée au 04/06/2019
AP/CP n°3 : Château	opération 53	1 347 300 €		47 623 €	99 677 €	487 607,55 €	634 907,55 €	AP clôturée au 04/06/2019
AP/CP n°4 : Hostellerie des Moines	opération 22	2 200 000 €				18 588,00 €	18 588,00 €	AP clôturée au 04/06/2019
AP/CP n°5 : Rénovation du site du Clos Gastel	opération 23	1 900 000 €				429 063,28 €	429 063,28 €	AP clôturée au 04/06/2019
AP/CP n°6 : Aménagement Place St Sauveur	opération 72	762 000 €				- €	- €	AP clôturée au 04/06/2019

- Les AP/CP créées au 1^{er} janvier 2019 sont modifiées comme suit :

201922 - HOSTELLERIE DES MOINES	Montant de l'AP	montant des CP	Echéancier des CP			
			2019	2020	2021	2022
Montants programmation pluriannuelle initiale	1 500 000 €	1 500 000 €	500 000 €	500 000 €	300 000 €	200 000 €
BP-2019 (En-cours)			500 000 €			
BS 2019			- 200 000 €			
CP budgétaires			300 000 €			
Montants PPI corrigée	1 500 000 €	1 500 000 €	300 000 €	600 000 €	400 000 €	200 000 €

201923 - SITE DU CLOS GASTEL	Montant de l'AP	montant des CP	Echéancier des CP			
			2019	2020	2021	2022
Montants programmation pluriannuelle initiale	400 000 €	400 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
BP-2019 (En-cours)			100 000 €			
BS 2019			- €			
CP budgétaires			100 000 €			
Montants PPI corrigée	400 000 €	400 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €

201951 - PROGRAMME PLURIANNUEL DES REMPARTS	Montant de l'AP	montant des CP	Echéancier des CP	
			2019	2020
Montants programmation pluriannuelle initiale	500 000 €	500 000 €	250 000 €	250 000 €
BP-2019 (En-cours)			250 000 €	
BS 2019			- €	
CP budgétaires			250 000 €	
Montants PPI corrigée	500 000 €	500 000 €	250 000 €	250 000 €

201953 - PROJET CHÂTEAU TRAVAUX ET SCENOGRAPHIE	Montant de l'AP	montant des CP	Echéancier des CP	
			2019	2020
Montants programmation pluriannuelle initiale	900 000 €	900 000 €	700 000 €	200 000 €
BP-2019 (En-cours)			700 000 €	
BS 2019	30 000 €	30 000 €	230 000 €	- 200 000 €
CP budgétaires			930 000 €	- €
Montants PPI corrigée	930 000 €	930 000 €	930 000 €	- €

201971 - AMENAGEMENT QUARTIER GARE	Montant de l'AP	montant des CP	Echéancier des CP					
			2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montants programmation pluriannuelle initiale	4 500 000 €	4 500 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
BP-2019 (En-cours)			1 000 000 €					
BS 2019			800 000 €	- 500 000 €	- 300 000 €			
CP budgétaires			1 800 000 €	1 000 000 €	200 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
Montants PPI corrigée	4 500 000 €	4 500 000 €	1 800 000 €	1 000 000 €	200 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €

201972 - AMENAGEMENT PLACE SAINT SAUVEUR	Montant de l'AP	montant des CP	Echéancier des CP		
			2019	2020	2021
Montants programmation pluriannuelle initiale	280 000 €	280 000 €	80 000 €	100 000 €	100 000 €
BP-2019 (En-cours)			80 000 €		
BS 2019			10 000 €	- 10 000 €	
CP budgétaires			90 000 €	90 000 €	100 000 €
Montants PPI corrigée	280 000 €	280 000 €	90 000 €	90 000 €	100 000 €

TOTAL DES AP/CP	Montant des AP	montant des CP	Echéancier des CP					
			2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montants programmation pluriannuelle initiale	8 080 000 €	8 080 000 €	2 630 000 €	2 650 000 €	1 000 000 €	800 000 €	500 000 €	500 000 €
BP-2019 (En-cours)	- €	- €	2 630 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
BS 2019	30 000 €	30 000 €	840 000 €	- 710 000 €	- 300 000 €	- €	- €	- €
CP budgétaires	- €	- €	3 470 000 €	1 090 000 €	300 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
Montants PPI corrigée	8 110 000 €	8 110 000 €	3 470 000 €	2 040 000 €	800 000 €	800 000 €	500 000 €	500 000 €

La discussion à laquelle prirent part M. DERU et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°5 - FINANCES – Budgets Commune et annexes – Décisions modificatives n°1 – Budgets supplémentaires

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **par 39 voix POUR et 7 ABSTENTIONS** (M. BERTIER, M. de BELLEVUE, Mme LAISNE, M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT) :

1. D'adopter la décision modificative n° 1 portant budget supplémentaire du budget Commune 2019, telle que figurant dans le tableau ci-après :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	45 100,00 €	45 100,00 €
Investissement	6 456 686,24 €	6 456 686,24 €
TOTAL budget	6 501 786,24 €	6 501 786,24 €

2. D'adopter la décision modificative n° 1 portant budget annexe supplémentaire du Port de Plaisance 2019, telle que figurant dans le tableau ci-après :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	-3 272,12 €	-3 272,12 €
Investissement	48 698,66 €	48 698,66 €
TOTAL budget	45 426,54 €	45 426,54 €

3. D'adopter la décision modificative n° 1 portant budget annexe supplémentaire du Camping 2019, telle que figurant dans le tableau ci-après :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12 554,13 €	12 554,13 €
Investissement	-57 500,42 €	-57 500,42 €
TOTAL budget	-44 946,29 €	-44 946,29 €

4. D'adopter la décision modificative n° 1 portant budget annexe supplémentaire Parkings souterrains 2019, telle que figurant dans le tableau ci-après :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	843 722,62 €	843 722,62 €
Investissement	1 108 222,62 €	1 108 222,62 €
TOTAL budget	1 951 945,24 €	1 951 945,24 €

5. D'adopter la décision modificative n° 1 portant budget annexe supplémentaire Revente d'énergie 2019 telle que figurant dans le tableau ci-après :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 760,75 €	3 760,75 €
Investissement	3 761,16 €	3 761,16 €
TOTAL budget	7 521,91 €	7 521,91 €

La discussion à laquelle prirent part M. DERU et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°6 - URBANISME - Arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. Emet **29 AVIS FAVORABLES AVEC OBSERVATIONS** (M. LECHIEN, Mme MEAL, Mme BALAY-MIZRAHI, M. LAGREE, Mme PARIS, M. BOBIGEAT, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, M. BONENFANT, Mme MERDRIGNAC, M. PASINO, M. HELLIO, Mme CASSANY, Mme DESPRES, Mme MASSART, Mme de MILLEVILLE, Mme DESRAME, Mme PATRY, Mme GUILLEMOT, M. BRUNET, M. SACHET, M. de BELLEVUE, Mme LAISNE, M. BERTIER, Mme

BRIEC-LAME, Mme MISSIR, M. de POMMEREAU, Mme COURDAVAULT) et **15 AVIS DEFAVORABLES** (Mme LE GUIFFANT M. TOUMINET, M. ORHANT, M. DERU, M. LEROUX, M. GOMBERT, M. BIGOT, M. BADOUAL, Mme SOQUET, M. CROCHETTE, M. DEGRENNE, Mme TRISTANT, M. BARBE, Mme MALIDOR, Mme CARRE-FAIRIER) au Plan local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat tel qu'arrêté par Dinan Agglomération.

2. Demande de prendre en compte les remarques sur le dossier de PLUiH telles qu'elles figurent sur les documents annexés à la présente délibération.

M. FORGET et M. BRAULT ne prennent pas part au vote.

La discussion à laquelle prirent part M. BRAULT, M. GOMBERT, Mme LE GUIFFANT, M. DERU, M. FORGET, M. DEGRENNE, M. de BELLEVUE et M. Le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°7 - URBANISME - Dénomination de la voie desservant le lotissement « Les Coteaux de Léhon »

Rapporteur : M. GOMBERT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** de dénommer la voie qui dessert le lotissement « Les Coteaux de Léhon » « **Impasse des Coteaux** ».

Affaire n°8 - URBANISME - Lotissement La Châtaigneraie - Convention de rétrocession d'une liaison douce dans le domaine public

Rapporteur : M. GOMBERT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. De donner un accord de principe au classement du chemin reliant l'impasse de la châtaigneraie à la résidence de la Gâtinais dans le domaine public communal, à l'issue de la réception définitive des travaux.
2. D'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

Affaire n°9 - URBANISME - Réfection de toiture d'une maison sise 19 place Duguesclin - Demande de subvention de M. ETAME

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **par 45 voix POUR et 1 voix CONTRE** (Mme MISSIR) d'accorder à M. ETAME et Mme ROBERT une subvention s'élevant à la somme de 2 000 € pour la réfection de la toiture de la maison sise 19 place Duguesclin.

Affaire n°10 - URBANISME - Restauration de toiture d'un immeuble sis 7 Grand rue - Demande de subvention de l'agence AIS Dinan

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **par 45 voix POUR et 1 voix CONTRE** (Mme MISSIR) d'accorder à la Sarl AIS Dinan, pour le compte de la copropriété, une subvention s'élevant à la somme de 1 337 € dans le cadre de la restauration de la toiture du 7 Grand rue.

La discussion à laquelle prirent part M. DERU et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°11 - DINAN-AGGLOMERATION - Eau et assainissement – Convention de gestion des eaux pluviales – Annulation de délibération

Rapporteur : M. LECHIEN (Maire)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. D'annuler la délibération n° 13 en date 30 janvier 2018 du Conseil Municipal qui avait autorisé le Maire à signer la convention de gestion "eaux pluviales urbaines" avec Dinan Agglomération.
2. D'annuler également la convention de gestion qui a été signée.

Affaire n°12 - DINAN-AGGLOMERATION - Echangeur de la Bézardais - Travaux Participation Bloc local - Projet de convention

Rapporteur : M. LECHIEN (Maire)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. D'émettre un avis favorable au projet de convention de financement du bloc local.
2. D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

Affaire n°13 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Convention d'entente technique et financière - Programme de lutte coordonnée contre le frelon asiatique

Rapporteur : Mme GUILLEMOT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. D'approuver la coordination par Dinan Agglomération des actions de lutte contre le frelon asiatique. Les charges de fonctionnement, de communication, de suivis technique et administratif seront prises en charge dans leur globalité par Dinan Agglomération.
2. D'approuver la demande de contribution financière communale faite par Dinan Agglomération, à hauteur de 50 % des frais engagés sur les prestations de désinsectisation des nids de frelons asiatiques. Dinan Agglomération éditera un titre exécutoire en fin de campagne, sur la base du bilan financier arrêté.

3. D'autoriser M. le Maire, à signer la convention spécifique pour une lutte coordonnée contre le frelon asiatique et les documents afférents.

La discussion à laquelle prirent part M. DERU et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°14 - RESSOURCES HUMAINES – Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : M. LECHIEN (Maire)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. D'approuver la mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents et des emplois non-permanents à compter du 1^{er} juillet 2019, tels qu'ils sont présentés en annexe.
2. D'autoriser M. le Maire à recruter des agents contractuels, dans les conditions fixées par les articles 3-1, 3, 1° et 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles et pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité.
M. le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
3. D'inscrire les crédits correspondants au budget.

Affaire n°15 - MARCHES PUBLICS – Bilan

Rapporteur : M. LECHIEN (Maire)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** du bilan des marchés publics passés entre le 1^{er} mai 2018 et le 30 mai 2019.

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 23h30.